



## RAPPORT D' ACTIVITES DU MOIS DE JANVIER 2010

### Titres phares

- Interpellation de quatre chinois détenteurs illégaux des objets travaillés en ivoires et 4 pointes d'ivoire;
- Rencontre avec le juge instructeur du dossier IKOUMA Christian Shoyi
- Maintien par le représentant de la Fondation Aspinall assisté du coordonnateur stagiaire et par les tenants du Département juridique de PALF des contacts avec les partenaires du projet.

### Généralités

Poursuite par le nouveau coordonnateur et les tenants du département juridique des contacts initiés depuis le lancement du projet avec les personnalités ressources pouvant contribuer de façon efficace et durable au succès du programme de mise en application effective de la loi faunique. Ces rencontres dont le leitmotif consiste à mouvoir les différents partenaires et à maintenir cette pression dans le seul intérêt de contribuer à l'application effective de la loi faunique se nouent à l'échelle politique et judiciaire tant à Pointe noire qu'à Brazzaville. Ainsi, elles ont permis de faire avancer les dossiers IKAMA et Yong Yi, mis en délibéré pour le mois de février.

Ces rencontres ont aussi favorisé la programmation régulière des affaires SALABANDZI, BABINDAMANA, MALANDA.

### Investigations

**24 investigations** ont été menées ce mois dans les 7 arrondissements que compte Brazzaville (Ouenze, Bacongo, Talangai, Mfilou, Makélékélé, Moungali, Poto-Poto ).

### OPERATIONS

Interpellation de quatre chinois détenteurs de cinq(5) pointes d'ivoire ; 20 baguettes, 3 gourmettes, 3 cachets, 7 bustes.

Un jour après leur interpellation, ils sont déférés devant le Procureur de la République qui décide de libérer trois chinois pour n'être pas propriétaires des objets saisis. Il décide de placer sous mandat de dépôt YANG YI présumé coupable de détention des pointes et objet d'ivoire saisis dans sa maison.

### Département juridique

- Maintien d'un juriste stagiaire de Pointe noire

Ce maintien s'est fait sur la base de ces capacités d'assimilation en peu de temps, des méthodes de suivi des procédures judiciaires (Analyse technique, cas additionnel, Rapport individuel ...), sa forte capacité relationnelle, son courage et sa facilité d'expomotifs devant les



## IMPUNITÉ ZERO AUTOUR DE LA CRIMINALITÉ FAUNIQUE

La rencontre avec le juge d'instruction est motivée par l'hibernation du dossier IKOUMA Christian Shoyi Alias Mocrys qui, depuis le 30 octobre 2009, date de son déferrement, n'est pas encore jugé. Pour ce faire, une correspondance relative à la **Demande de régularisation de la procédure** lui est adressée avec ampliation au:

- Procureur Général près la Cour d'Appel (Brazzaville)
- Directeur Général de l'Economie Forestière (MDDEFE)
- Directeur Départemental de l'Economie Forestière (MDDEFE)
- Directeur Exécutif de l'Equipe Spéciale de l'Accord de Lusaka
- Chef du Bureau National de l'Accord de Lusaka

Cette diligence a éveillé le juge d'instruction à tel enseigne qu'il demande aux conseils de se constituer afin d'informer la partie civile, l'évolution de la procédure.

-Deux affaires mises en délibéré pour le 15 février 2010. Il s'agit de l'affaire IKAMA François et l'affaire YANG YI.

### Département de communication

33 pièces médiatiques ont été produites et publiées en République du Congo à travers la presse écrite (16), la Radio (16) 4 kituba et 4 en lingala et 8 français, la télévision (1)

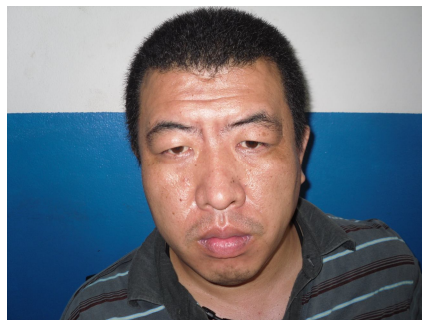
Principaux sujets développés sur l'application de la loi sur la faune: « Les audiences des trafiquants reprennent à Brazzaville, Trois trafiquants dont deux agents de la force de l'ordre devant la barre, Quatre chinois exposés à de lourdes peines, Quatre chinois aux mains de la justice, Des trafiquants à la barre, Un trafiquant traduit en justice, Arrestation des chinois, Quatre chinois trafiquants d'objets en ivoire arrêtés à Brazzaville, Un trafiquant de peau de panthère devant la barre, Un trafiquant de produit faunique devant la barre, Des trafiquants de gorille devant la barre, Procès d'un trafiquant d'ivoire, Arrestation des chinois, Procès de trafiquant chinois, Un trafiquant sculpteur d'ivoire devant la barre »

### Politiques extérieures

- Poursuite des rencontres avec le Procureur général près la cour d'appel, le Procureur de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Brazzaville, le juge d'instruction et les juges des première, deuxième et troisième chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en vue de régulariser les différentes procédures en hibernation à savoir: GUEYE CHEIK, MALANDA RUDE, SALABANDZI ARSENE, GAYAMA ESTHERE et OKOUNGA STADY, Mme OSSETE née RAHARY VOLOLONA SIMONE et TOTHAUD OLGA LAURE RISQUE et IKOUMA CHRISTIAN SHOYI.

## Photos

Les 5 pointes d'ivoires saisies  
au domicile de 4 chinois



L'un des 4 chinois  
appréhendés avec 5 pointes  
d'ivoires et des objets  
travaillés en ivoires



Les baguettes, les gourmettes,  
les cachets et les bustes saisis  
chez les quatre chinois

PALF